

Commune de VAYLATS

Liste des délibérations de la séance du 17 juin 2025

Président de la séance : Bertrand GOURAUD

Secrétaire de la séance : Nadège RICHER

Présents : Bertrand GOURAUD, Frédéric BRU, Robert CHARRIE, Marie-Blanche DEREUMAUX, Philippe DOCHAIN, Laurent SOUBIROU, Nadège RICHER, Karine INVERNIZZI

Représentés : Pascal COURDESSE représenté par Robert CHARRIE, Nadine TEIL représentée par Bertrand GOURAUD

Absents et excusés :

Ordre du jour :

- Demande de subvention comité des fêtes de Vaylats
- Devis Causs Bois Charpente cheminée logement communal maison Bach
- Demande de subvention de l'état rénovation logement communal
- Devis Courrege Production SARL porte de garage enroulable logement communal maison Bach

Questions diverses

Délibérations du conseil :

Demande de subvention comité des fêtes de Vaylats (N° DE_2025_049)

Par mail reçu en date du 20 mai 2025, Mme. Emeline VIVIER présidente de l'association du comité des fêtes de Vaylats sollicitait une subvention de fonctionnement de 1500 euros pour 2025.

A ce titre, Mme Emeline Vivier envoyait également le bilan financier de l'association ainsi que la copie de la déclaration en préfecture du renouvellement de l'association.

M. le maire fait lecture à l'assemblée du mail reçu et rappelle que les informations ont également été envoyées par mail à l'assemblée le 13 mai 2025.

M. le maire précise également que la commune avait accordé une subvention de 1000 euros au comité des fêtes de Vaylats au titre de leur fonctionnement pour l'année 2024 et une subvention exceptionnelle de 284.08 euros au titre de participation au renouvellement d'une partie de leur matériel.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'**unanimité** :

Article unique : d'accorder une subvention de 1500 euros à l'association du comité des fêtes de Vaylats

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Devis Causse Bois Charpente cheminée logement communal maison Bach (N° DE_2025_050)

M. le maire rappelle à l'assemblée que dans la continuité des travaux de rénovation en cours sur le logement communal situé 176 rue de l'église, il a été observé une fuite au niveau de la cheminée de ce logement lors des dernières pluies de mai 2025.

A ce titre il est donc nécessaire de faire vérifier l'étanchéité du chapeau de cheminée.

En date du 26 mai 2025 la mairie recevait par mail de l'entreprise CAUSSE'BOIS CHARPENTE le devis n°2025000064 pour le contrôle de la toiture et étanchéité du chapeau de cheminée pour un montant de 230.00 euros HT / 276.00 euros TTC.

M. le maire fait lecture du devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée pour information en date du 13 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à **l'unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° 2025000064 pour le contrôle de la toiture et étanchéité du chapeau de cheminée pour un montant de 230.00 euros HT / 276.00 euros TTC.

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Demande de subvention de l'état rénovation logement communal (N° DE_2025_051)

Compte tenu du projet de travaux de rénovation du logement communal situé 176 rue de l'église à Vaylats, il convient de faire une demande de subvention de l'Etat.

Les travaux envisagés sont notamment le changement de menuiseries, le changement de la chaudière, l'isolation au niveau des combles, l'isolation des murs extérieurs par doublage à l'intérieur, l'installation de la VMC rez-de-chaussée et 1^{er} étage, les travaux de raccordement au tout à l'égout, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture destinés à l'autoconsommation.

M. le maire rappelle que le projet de rénovation de ce logement communal a un coût prévisionnel estimé à 88 198.55 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics		
État	30 000.00 euros	34.02 %
Région	6 000.00 euros	6.80 %
Auto-financement		
Fonds propres	52 198.55 euros	59.18 %
Total HT	88 198.55 euros	100 %

L'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : 03/02/2025

Date prévisionnelle de fin de l'opération : 31/08/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : d'approuver la réalisation du projet présenté estimé à 88 198.55 € HT

Article 2 : d'approuver le plan de financement exposé

Article 3 : d'autoriser M. le maire à solliciter une subvention de l'État et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement.

Article 4 : d'autoriser M. le maire à engager toutes les démarches administratives, juridiques et financières nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous documents afférents.

Pour : 10	Abstentions : 0
Contre : 0	Ne prend pas part : 0

Résultat du vote : adoptée

Devis Courrage Production SARL porte de garage enroulable logement communal maison Bach (N° DE_2025_052)

M. le maire rappelle à l'assemblée que des travaux sont en cours dans le logement communal situé 176 rue de l'église appelé maison Bach.

A ce titre, la mise en place d'une porte de garage enroulable en lieu et place de l'actuel porte endommagée est nécessaire.

En date du 05 juin 2025 la société COURREGÉ PRODUCTION SARL envoyait par mail le devis n° AR03604 pour la fourniture d'une porte de garage enroulable pour un montant de 3

339.19 euros HT / 3 673.11 euros TTC

M. le maire fait lecture de ce devis et précise qu'il a également été envoyé à l'assemblée pour information en date du 13 juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'**unanimité** :

Article 1 : de valider le devis n° AR03604 pour la fourniture d'une porte de garage enroulable pour un montant de 3 339.19 euros HT / 3 673.11 euros TTC

Article 2 : de donner tous pouvoirs à M. le maire pour la mise en oeuvre de la délibération.

<i>Pour : 10</i>	<i>Abstentions : 0</i>
<i>Contre : 0</i>	<i>Ne prend pas part : 0</i>

Résultat du vote : adoptée

Questions diverses

- Rapport SPANC
- Exonération taxes sur meublés de tourisme

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures et 08 minutes.

Bertrand GOURAUD
Président de séance

Nadège RICHER
Secrétaire de séance